



Arrivé le 28 JUN 2016

Paris, le 22 juin 2016

Monsieur Denis STOLF
Président du CLIS
Rue des Ormes - Le Lavoir
55290 BURE

MICHEL RAISON

SÉNATEUR DE LA
HAUTE-SAÔNE

MEMBRE
DE LA COMMISSION
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

MEMBRE
DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES
EUROPÉENNES

Monsieur le Président,

Je tiens à vous remercier de la qualité de l'accueil que vous avez bien voulu, avec M. Benoît Jacquet, me réserver lors de mon déplacement à Bure pour la visite des installations de l'ANDRA.

J'ai tout autant apprécié les échanges francs et instructifs qui se sont tenus pendant le conseil d'administration du CLIS.

J'ai noté plusieurs points auxquels, dans la mesure du possible, je m'attacherai à vous apporter des éléments de réponse.

Le premier est évidemment la nomination surprenante du Président de l'ANDRA, M. Christophe Bouillon, député de Seine-Maritime, en qualité de Rapporteur pour l'Assemblée nationale de la proposition de loi Longuet-Namy adoptée par le Sénat en première lecture. J'ai d'ores et déjà exprimé auprès de l'intéressé mon incompréhension face à cette nomination qui ne peut que jeter le trouble et fragiliser la crédibilité et la transparence des travaux du Parlement. C'est pourquoi, sans méconnaître le principe d'autonomie des assemblées, j'ai néanmoins saisi l'avis du Président du Comité de déontologie parlementaire du Sénat sur cette nomination.

Le deuxième est relatif aux diverses accusations portées sur l'affaiblissement des conditions de sécurité qui seraient sacrifiées sur l'autel de la supportabilité budgétaire. Ainsi, et même si des éléments de réponse convaincants ont été apportés verbalement par l'ANDRA, la demande de M. Fleury sur la communication des études comparatives entre les puits verticaux et les descenderies m'apparaît légitime. De même que celle portant sur la réunion d'un groupe devant établir la réalité des coûts supplémentaires induits par les mesures complémentaires de sécurité.

Troisièmement, j'ai noté les remarques de Mme François relative au processus de validation parlementaire dont la prochaine étape serait, selon ses informations, reléguée à 2034. Je confirme ce que j'ai dit lundi soir : un nouveau texte législatif sera nécessaire après la phase pilote.

Sur ce même sujet, je retiens la question posée par M. Fleury sur la clarification du processus susceptible d'autoriser le scellement définitif du site CIGEO au cours de la période de réversibilité.

Quatrièmement, j'ai noté la demande de M. Thérin visant l'inscription dans le texte législatif d'une référence explicite à la notion de solidarité nationale avec le territoire impacté par le projet CIGEO, pour « service rendu à la Nation », selon son expression. Au-delà des aides financières directes déjà prévues par la loi et versées au GIP et aux communes, une telle référence vise à compenser plus fortement une perte d'attractivité durement ressentie par l'implantation d'activités et la création d'infrastructures de communication notamment. Comme cela a été souligné, c'était d'ailleurs une recom-


mandation du rapport d'information déposé à l'Assemblée nationale le 3 juillet 2013 par la mission d'information sur la gestion des matières et déchets radioactifs et présenté par les députés Christophe Bouillon et Julien Aubert.

Cinquièmement, et relevant la remarque de M. Fleury, j'interpellerai la ministre compétente sur les modalités de financement d'un état sanitaire « zéro » des populations dont le coût approximatif pourrait approcher 200 000 euros ainsi que, par ailleurs, sur le règlement attendu de la créance de 219 000 euros dont l'Etat doit s'acquitter sous une forme restant à définir.

Vous pouvez bien évidemment, si vous le souhaitez, diffuser ce courrier aux membres du CLIS.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Bien respectueusement



Michel RAISON